



## Emploi nounou a domicile, calcul salaire brut

-----  
Par alpigino

Bonjour,

J'ai un léger doute sur mon calcul du salaire brut de notre future nounou en garde partagée, car je ne trouve pas le même salaire que sur le site <https://simulateur-ged.franceemploidomicile.fr/>

[url=<https://i.ibb.co/FhzMbgx/Capture-d-cran-du-2024-08-21-09-38-03.png>]https://i.ibb.co/FhzMbgx/Capture-d-cran-du-2024-08-21-09-38-03.png[/url]

On a donc 12.26? brut minimum

Nous employons la nounou sur 50 heures, donc on a 8 heures majorées de 25% et 2 heures majorées de 50%.

En moyenne lissée sur un mois, le calcul est donc :

- $40 \times 52 / 12 \rightarrow 173.33$
- $8 \times 52 / 12 \rightarrow 34.66$
- $2 \times 52 / 12 \rightarrow 8.66$

Pour le calcul du brut, je fais donc

$173.33 \times 12.26$

+  $34.66 \times 12.26 \times 1.25$  (majoration 25%)

+  $8.66 \times 12.26 \times 1.50$  (majoration 50%)

et je tombe sur 2815,44? brut.

Mon calcul est ok ou je me trompe quelque part ?

Ce site m'a mis le doute

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est normal puisque le simulateur ne permet pas d'avoir une majoration à 50% .

Vraisemblablement parce qu'on ne peut pas faire faire 50h de travail par semaine, toutes les semaines .

Je rappelle accessoirement que même si la durée " normale" n'est pas la même que les autres salariés, il y a quand même une limite qui est que vous ne pouvez faire faire plus de 48h de travail sur plus de 12 semaines consécutives

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F104/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F104/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=[/url]

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F142>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F142[/url]